

Des Cadist pour quoi faire ?

FRANÇOIS CAVALIER

Bibliothèque de Sciences Po
francois.cavalier@sciences-po.fr

Conservateur général des bibliothèques, François Cavalier a occupé différents postes de responsabilité à la médiathèque publique et universitaire de Valence et à la BMIU de Clermont-Ferrand avant de prendre la direction du SCD de l'université Claude Bernard – Lyon 1. Il a été responsable du département « Négociations documentaires » du consortium Couperin. Il est aujourd'hui directeur de la bibliothèque de Sciences Po et membre du comité exécutif de Liber. Il a notamment écrit « Les collections dans l'âge de l'accès » dans Lieux de savoir (Albin Michel, 2007). Il collabore régulièrement au BBF.

En ces temps de transition, tous les ingrédients se précipitent pour accélérer le changement et le rendre irréversible : aussi bien les évolutions institutionnelles conduisant nos établissements vers plus d'autonomie, que les mutations technologiques qui transforment complètement les pratiques informationnelles. Il ne manquait plus qu'une crise économique et son cortège de révisions, abandons et recherche de nouvelles voies pour donner à la situation la tonalité singulière d'un tournant majeur au sein de nos sociétés. Au milieu de cette tourmente, l'exercice du métier devient incertain, quoique définitivement protéiforme et, partant, fort distrayant.

Que faire, en ces temps de déconstruction-reconstruction, d'outils conçus dans un autre temps et un autre contexte comme les Cadist¹ ? Cette réflexion a pris son origine d'un horizon voisin et très lié, celui des pôles associés de la Bibliothèque nationale de France, et pose la question des formes nouvelles de la coopération des bibliothèques en réseau à l'ère du numérique. Des échanges un peu vifs avec la BnF, dus tant à sa vision impériale du partenariat qu'au rétrécissement singulier de sa politique de collaboration avec les pôles associés quasi exclusivement réduite au cofinancement de projets de numérisation, indiquaient, à leur manière, les aléas d'une politique de collaboration documentaire mise à mal par le développement des ressources numériques.

Le réalisme de l'assemblée des collègues des bibliothèques universitaires associés pour imaginer le devenir possible de la collaboration documentaire² a prévalu pour concentrer l'effort de réflexion sur le dispositif

Cadist ; en effet, celui-ci distribue des crédits conséquents, bien qu'en stagnation depuis plusieurs années, suivant des modalités aujourd'hui exorbitantes du droit commun qui prône le défléchage au bénéfice de la dotation globale que les universités sont libres de mobiliser à leur guise. Malgré la mise en œuvre récente de critères d'évaluation de leur activité par le ministère afin de moduler leurs attributions budgétaires, les modalités d'existence et de service des Cadist n'ont en rien été revues ni actualisées.

Or, plusieurs facteurs rendent indispensables des évolutions majeures dont vous trouverez la description dans le texte collectif présenté ci-dessous :

- la refonte nécessaire d'un dispositif conçu à l'ère de l'imprimé dans un contexte de pénurie budgétaire et de rareté documentaire ;
- la réalité de la coopération documentaire dans des contextes de plus en plus territorialisés (autonomie des établissements, regroupements divers : PRES...);
- le sens donné au maintien et à la consolidation d'un réseau de bibliothèques de référence ;
- le besoin de justifier d'une dotation fléchée ;
- le *benchmarking* avec des dispositifs étrangers.

Plusieurs objectifs apparaissent absolument prioritaires :

- Le premier d'entre eux est la consolidation et l'animation renforcée du réseau. En effet, le besoin de dispositifs nationaux est apparu clairement ces dernières années et Couperin en constitue un exemple éminent. La force de Couperin est d'avoir su mobiliser les établissements du réseau dans la négociation des ressources numériques et d'avoir entrepris, à partir de là, des actions dans de multiples domaines (Archives ouvertes,

1. Centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique.
2. Texte et liste des signataires en page 80.

ERMS³...). L'Abes⁴, agence nationale, est aussi un instrument puissant de coordination et de coopération et son souci de s'appuyer sur le réseau est le gage de sa réussite. La BSN⁵, enfin, la Bibliothèque scientifique numérique, est, en quelque sorte, le produit de cette dynamique engagée depuis une quinzaine d'années. Mais la limite de la BSN est son positionnement actuel vis-à-vis des établissements : la BSN souffre en effet d'un déficit de relais auprès de ceux-ci. Les groupes de travail constitués au sein de ses différents ateliers ont une légitimité fragile et, surtout, sont insuffisamment coordonnés et assistés dans leur action. Dans ce type de démarche, on attendrait une coordination plus organisée, une expertise renforcée s'appuyant sur des mandats clairs.

La balkanisation du système documentaire français entre organismes de recherche, bibliothèques universitaires et centres documentaires divers ne fournit pas spontanément une assise qui s'impose d'elle-même dans ce type d'entreprise. L'enjeu est donc bien, du côté des bibliothèques universitaires, de faire vivre l'animation d'un réseau incontestablement solide mais insuffisamment coordonné et piloté. Et les Cadist pourraient, précisément, servir de pilotes dans une politique volontariste de développement de dispositifs nationaux appuyés sur la réalité de terrain d'établissements au contact de la recherche qui se fait et des projets concrets des enseignants et des chercheurs.

- De ce fait, l'objectif découlant de celui-ci est l'ancrage de l'action du réseau des bibliothèques Cadist auprès des structures de la recherche. C'est sous la responsabilité de la recherche qu'il faut placer des structures qui sont censées la servir. C'est avec elle qu'il faut définir les contours de l'action sur la base d'un dialogue qui ne soit pas inféodé mais le fruit de la

mise en commun de compétences complémentaires au service de grands objectifs de recherche.

- La collaboration internationale, enfin, est la pierre de touche d'un système ambitieux et de grande qualité (nous éviterons de parler « d'excellence »). Le groupe de bibliothécaires auteurs du texte ci-après l'a soumis à plusieurs bibliothécaires allemands et britanniques qui ont très spontanément accepté d'en faire la lecture et de fournir leurs conseils. Dans ce domaine, la coopération internationale et le *benchmarking* sont des points de passage obligés.

Les conditions sont largement réunies d'une coopération renforcée du fait de la structuration des aides européennes en faveur de la recherche, de la montée en puissance d'associations telles que Liber, et aussi des collaborations internationales que des acteurs tels que l'Abes et Couperin ont su nouer au fil du temps.

Pour tout cela, il ne faut pas nécessairement des moyens colossaux. C'est plutôt de volonté politique, d'un peu de clairvoyance et de beaucoup de volontarisme dont nous avons besoin. L'État veut-il réformer les politiques publiques ainsi qu'il l'annonce en cette fin d'année ? Dans le domaine documentaire, il a un boulevard devant lui, pour peu qu'il se donne les moyens d'en saisir les enjeux et l'urgence. ●

Décembre 2012

3. Electronic Resource Management System.

4. Sur l'Abes, on se reportera aussi, dans ce numéro, à l'article de Raymond Bérard, « L'Abes à l'horizon 2016 », p. 72-77.

5. Sur la BSN, on se reportera aussi, dans ce numéro, à l'article de Stéphanie Groudiev, « La Bibliothèque scientifique numérique : un cadre politique de coordination des actions en faveur de l'IST », p. 61-65.

Les Cadist : un réseau à refonder

Texte proposé par un groupe de réflexion composé de : François Cavalier (Sciences Po), Guy Cobolet (BIU Santé, Paris Descartes), Carole Letrouit (Paris 8), Albert Poirot (BNUJ), Philippe Russell (université Joseph Fourier et INP Grenoble), Isabelle Sabatier (Paris Dauphine), Valérie Tesnière (université Paris-Ouest Nanterre La Défense).

Les Cadist aujourd'hui

La mission des Cadist, conçue dans les années 80, visait à établir un réseau de bibliothèques de référence gérées par les universités pour la recherche dans un contexte dominé par la production imprimée, l'augmentation des coûts des périodiques scientifiques – première ressource documentaire pour la recherche – et une pénurie des crédits documentaires.

Ce dispositif s'articulait autour de l'acquisition de la documentation imprimée de niveau recherche, de la collecte de « littérature grise » hors du périmètre de l'édition commerciale, et de leur diffusion via le prêt entre bibliothèques (PEB).

Il s'appuyait également sur des collections dont la taille, la pertinence et la profondeur chronologique en faisaient des pôles de référence dans leur discipline, ou sur des bibliothèques de recherche soutenues par des équipes internationalement reconnues. Si les subventions spécifiques dont ont bénéficié les pôles Cadist leur ont permis de développer des fonds, en langues étrangères principalement, pour le bénéfice des communautés de recherche concernées, ces bibliothèques ont également assumé pour l'ensemble de la collectivité nationale (chercheurs et toutes les autres bibliothèques de l'enseignement supérieur) des missions de conservation pérenne des fonds non réellement formalisées et offert un certain nombre de services complémentaires.

Un contexte profondément modifié

La situation a aujourd'hui radicalement évolué :

- L'économie globale du numérique et le régime de ses usages font perdre à l'imprimé la place centrale qu'il occupait dans la diffusion de la connaissance et des résultats de la recherche. Les bibliothèques se sont adaptées en créant des structures de

réseau comme le consortium Couperin, dans lequel les Cadist interviennent massivement (politique générale, négociations, groupes de travail...).

- La notion de collection est interrogée et ne peut plus être appréhendée à l'échelle d'un seul établissement comme en témoignent les licences nationales.
- De rare, la ressource documentaire est devenue abondante, mais pour autant, les modalités de son accès et de son usage s'avèrent très inégales, que l'on pense aux contenus eux-mêmes (dans la variété de leurs supports et de leurs statuts, dans leur complétude) ou aux services auxquels ils sont associés et qui en optimisent l'usage.
- Les services sont aujourd'hui indissociables des ressources et sont devenus un élément discriminant quant à l'évaluation de leur qualité.

Le contexte institutionnel de la recherche a lui aussi évolué en profondeur. Depuis la création des Cadist, les liens des universités avec le CNRS et les autres EPST ont été confortés en particulier au niveau de la recherche proprement dite (UMR), mais pas au niveau de la documentation, où les structures centrales du CNRS (Inist) ont assuré des services sans lien structurel avec les gisements documentaires de référence gérés au niveau des universités ; cette situation est très éloignée de ce qui se passe en Europe et notamment en Allemagne où la *Deutsche Forschung Gemeinschaft* a renforcé les liens entre recherche et universités sur le plan de la documentation. En France, le rapprochement de l'enseignement supérieur et de la recherche au sein d'un même ministère permet d'envisager de façon plus globale une rationalisation de la gestion de certaines ressources destinées aux communautés de la recherche (négociation en cours des licences nationales). Par ailleurs, les récentes lois sur la recherche et sur les universités, donnant aux établissements et à leurs regroupements l'opportunité de définir de façon plus autonome leur politique de recherche et de communication scientifique, créent un contexte nouveau.

De même, la loi de programmation sur la recherche (2006) instituant la création des PRES, et l'émergence des projets liés au Grand Emprunt, renforcent les liens entre

recherche publique et recherche privée créant une situation nouvelle quant au périmètre documentaire à desservir.

Tous ces éléments plaident pour établir un bilan de l'activité des Cadist et penser une refondation de ce réseau dans la perspective de l'affirmation de leur rôle prioritaire d'appui à la recherche, dans un contexte désormais radicalement différent.

Pourquoi des bibliothèques de référence ?

La fascination parfois un peu naïve qu'exerce le développement du web et de ses possibilités nouvelles peut laisser penser qu'une grande bibliothèque numérique accessible à la communauté nationale des chercheurs serait l'outil universel adapté aux besoins du moment. La réalité montre que l'environnement et les pratiques des chercheurs sont plus complexes et demandent des solutions plus diversifiées, prenant appui sur le travail des établissements, lieux de la collaboration concrète avec la communauté active des chercheurs, et leur mise en réseau. Les différences dans le paysage éditorial et les pratiques entre sciences humaines et sciences exactes et techniques tendent à s'atténuer mais il faut compter avec la persistance de modalités spécifiques par disciplines.

Aujourd'hui, la progression continue des coûts documentaires met en péril les notions mêmes de patrimoine et de diversité pour ces établissements qui consacrent une large part de leurs dépenses à l'achat de bouquets qui sont souvent universellement identiques.

L'aboutissement de la négociation en cours sur les licences nationales, censée soulager les bibliothèques de ce poste de dépense exponentielle, ne suffira pas à garantir l'enrichissement continu de leur patrimoine dans des domaines non couverts par les licences, et qui bien souvent correspondent à des spécialités pointues de la recherche où il faut continuer à investir. De ce fait, il convient d'aller plus loin dans la réflexion, et de renforcer le dialogue avec les chercheurs de façon coordonnée.

En effet, ce qui devient discriminant dans l'activité documentaire est un composé de capacités multiples :

- la détention et la valorisation de l'expertise documentaire dans un domaine spécialisé ;

- la capacité à concevoir, mettre en œuvre et maintenir une gamme variée de services associée à une offre large de contenus : facilité d'accès et de mise à disposition, formation, assistance personnalisée, gestion de la production scientifique de l'établissement (archives de et pour la recherche), conception et réalisation de produits adaptés aux usages des chercheurs (par exemple, définir des plus-values spécifiques dans les corpus numériques développés par ces bibliothèques de référence à partir de leurs fonds) ;
- la capacité documentaire – largeur et profondeur des collections (imprimées et numériques) et de données, informations numériques de tous types ;
- la capacité à travailler en réseau : réseau de conservation/diffusion partagée, collaboration à des projets nationaux, européens et internationaux.

Refonder le système des Cadist

Au vu de ces évolutions, il est temps de repenser entièrement le « système Cadist » à l'aune des usages et des besoins des communautés de chercheurs ; la connaissance de leurs besoins et de leurs attentes spécifiques et leur participation active à la définition de ceux-ci permettront de concevoir la gamme de services et réalisations que ce réseau refondé pourra construire à leur intention. Ce nouveau réseau devra aussi intégrer, dès l'origine, un positionnement élargi dans le processus de communication scientifique. Nous proposons de désigner ce nouveau réseau sous le nom de Bibliothèques de référence pour la recherche et la communication scientifique (RCS)¹.

Ce nouveau dispositif est fondé sur la philosophie générale suivante :

- Les activités et stratégies documentaires des bibliothèques membres du réseau sont définies par la communauté de recherche au service de laquelle ils sont placés. L'usage et les besoins de cette communauté sont premiers.
- Les outils, dispositifs et infrastructures partagés permettent à ces bibliothèques de rendre au mieux ce service dans un souci de mutualisation et de coordination optimisées.

1. Intitulé susceptible d'évoluer ; le but est de positionner le dispositif actuel dans un rôle fort sur tout le périmètre de communication scientifique

- Le pilotage du dispositif est opéré par un Comité scientifique national en lien avec l'ANR organisant les services dans la longue durée et fixant les indicateurs destinés à leur évaluation. Les établissements auxquels sont rattachés les Bibliothèques de référence RCS participent pleinement à cette politique nationale en réseau.
- Les Bibliothèques de référence RCS ne sont pas nécessairement toutes conçues sur le même modèle même si elles relèvent chacune des principes énoncés ci-dessus. Il faut les considérer comme un réseau pluriel avec différents niveaux d'entrée permettant de déterminer des niveaux d'activité variés au sein du réseau.

Ces « niveaux d'entrée » pourront s'évaluer à partir des éléments suivants :

- Dans le domaine de la constitution de ressources :
 - Capacité documentaire et niveau des collections de référence dans la discipline.
 - Pilotage et portage de programmes de numérisation répondant aux normes et standards internationaux de moissonnage.
 - Capacité à participer à des dispositifs de gestion des données et des archives de la recherche.
 - Capacité à participer à la sélection de ressources électroniques pour les licences nationales ou en direction des utilisateurs d'un secteur disciplinaire défini.
- Dans le domaine de l'expertise et des services :
 - Participation à un dispositif de diffusion appuyé sur un archivage partagé rationalisé des collections imprimées.
 - Implication dans le développement de l'*open access* (archives ouvertes...).
 - Capacité à promouvoir l'accessibilité des ressources dans la discipline en veillant aux conditions techniques et économiques de leur diffusion.
 - Capacité à produire une valeur ajoutée aux contenus numérisés.
 - Capacité à concevoir et réaliser des produits numériques spécifiques pour la recherche : outils de type cartographique de la recherche du web, outils de recherche et de sélection à partir de l'archivage numérique du web.
 - Capacité à participer à un dispositif de mesure bibliométrique.
 - Capacité à fournir au réseau l'expertise

notamment sur la qualification du web et la labellisation de ressources.

- Dans le domaine de la formation et des initiatives internationales :
 - Capacité à organiser la formation et la réflexion autour des usages de l'information scientifique par tous les acteurs de la recherche publique comme privée.
 - Participation à des dispositifs nationaux, européens et internationaux de la recherche.

Premières étapes

Ce dispositif devra s'insérer dans le réseau des acteurs nationaux de la documentation (Abes, BnF, Inist...).

La réalisation d'un bilan associant les bibliothèques concernées, ainsi que la constitution d'un comité de pilotage sous l'égide de la recherche, sont les deux premières mesures à prendre.

Ce comité de pilotage scientifique aura à traiter des différentes pistes de travail destinées à fonder le socle d'activités du réseau des Bibliothèques de référence RCS ; la négociation de licences spécifiques et les programmes de numérisation enrichie en constituent des aspects nouveaux importants.

La mise en place de ce réseau refondé devra faire l'objet d'un chiffrage financier permettant de mesurer l'apport global au dispositif national de communication scientifique et de mieux positionner l'action de l'ensemble des services documentaires dans ce contexte renouvelé.

Février 2012

Liste des abréviations utilisées

Abes : Agence bibliographique de l'enseignement supérieur
 ANR : Agence nationale de la recherche
 BNU : Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg
 CNRS : Centre national de la recherche scientifique
 EPST : établissement public à caractère scientifique et technologique (organisme de recherche)
 Inist : Institut national de l'information scientifique et technique
 PRES : Pôle de recherche et d'enseignement supérieur
 UMR : unité mixte de recherche